



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de HOHROD - Séance du 14 avril 2023 -

sous la présidence de M. Matthieu BONNET, Maire

La séance est ouverte à 19h31

Présents

10 M. BONNET Matthieu ; M. FRITSCH Charles ;
Mme DIERSTEIN-MULLER Francine ; M. GEORGEON Éric,
M. DEYBACH Michel ; M. FRITSCH Willy ;
Mme HIGLISTER Sylvie ; M. MADHER Jérôme ;
M. OTTER Pierre ; M. SAUMON Maxime

Absent(e)s et excusé(e)s

1 Mme MICLO Stéphanie

Absent(e)

Procurations

1 Mme MICLO Stéphanie à M. BONNET Matthieu

Secrétaire de séance

Michel DEYBACH

Invité

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal	207
2. Urbanisme.....	207
2.1. Permis de construire.....	207
2.2. Déclarations préalables	207
2.3. Certificat d'urbanisme	207
3. Conseil municipal – Etat annuel des indemnités des élus	207
4. Finances communales 2023 Budget général	208
4.1. Affectation des résultats 2022.....	208
4.2. Vote des subventions	209
4.3. Vote du Budget Primitif	209
4.4. Demande de subventions	215
5. Finances communales 2023 – Budget service des eaux	215
5.1. Affectation des résultats 2022.....	215
5.2. Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement	216
5.3. Redevances AERM	217
5.4. Remplacement des compteurs d'eau.....	217
5.5. Vote du Budget Primitif	217
5.6. Demandes de subventions	221
6. Approbation du contrat de territoire région de Colmar avec la Collectivité européenne d'Alsace	222
7. Chemin des Pâturages – acquisition de parcelles.....	223
8. Points divers	224

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023.

2. Urbanisme**2.1. Permis de construire****- PC 068 142 22 R0005 M01- M. LAMBERT Loïc**

Suppression d'une fenêtre sur l'habitation, création de deux fenêtres sur le garage.

M. le Maire fait part au conseil municipal du retour de M. et Mme POGGIO au sujet de la demande de pièces complémentaires nécessaires à l'instruction du PC 068 142 23 R0003 et notamment de l'aspect de la construction envisagé : le courrier réponse accompagnant les pièces est présenté.

2.2. Déclarations préalables

DP	068 142 23 R0011	20/03/23	HIGLISTER Daniel 6, chemin de Stosswihr 68140 HOHROD	6, chemin de Stosswihr	4	123	2263	Prolongation de toiture existante : abri ouvert pour sécher le linge
DP	068 142 23 R0012	28/03/23	M. ROESS Matthieu 10 route du Linge 68140 HOHROD	10 route du Linge	6	266	275	création d'une terrasse extérieure de plain pied non couverte avec mur de soutènement et garde corps en bois naturel
DP	068 142 23 R0013	03/04/23	HOTEL ROESS 16, route du Linge 68140 HOHROD	16, route du Linge	7	338, 339, 84	996	Rénovation de la toiture de l'hôtel

2.3. Certificat d'urbanisme

CU	068 142 23 R0005	15/03/2023	Me Serge VOROBIEF SCP André et Serge VOROBIEF 3, rue des Vallons 68100 MULHOUSE	3, chemin des Pâturages	1	365, 366, 367	1006
----	------------------	------------	--	-------------------------	---	------------------	------

3. Conseil municipal – Etat annuel des indemnités des élus

Conformément à l'article 92 de la loi « Engagement et proximité », M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est maintenant obligatoire d'informer les membres du Conseil Municipal des indemnités perçues courant de l'exercice N-1. Les indemnités versées en 2022 sont les suivantes :

Nom	Qualité	Indemnité de fonction (net)	Autre	Total annuel (net)
BONNET Matthieu	Maire	8 379,96 €		8 379,96 €
FRITSCH Charles	Adjoint	4 066,74 €	Téléphonie : 276,00 € TTC	4 342,74 €
DIERSTEIN-MULLER Francine	Adjointe	4 066,74 €		4 066,74 €
GEORGEON Éric	Adjoint	4 066,74 €		4 066,74 €
Total :				20 856,18 €

4. Finances communales 2023 Budget général

4.1. Affectation des résultats 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte administratif de l'exercice **2022**.

Considérant les besoins du service,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2022**,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section d'investissement :

RESULTAT FIN 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT TOTAL DE CLOTURE 2022 (Inscription au 001)	RESTES A REALISER 2022 (total des inscriptions)		Résultat cumulé
40 055,14 €	151 501,54 €	191 556,68 €	D	129 946,16 €	61 610,52 €
			R	-	

Section de fonctionnement :

RESULTAT FIN 2021	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT TOTAL DE CLOTURE 2022	RESTES A REALISER 2022	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
136 363,28 €	136 363,28 €	87 239,82 €	87 239,82 €		87 239,82

Considérant que **seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat** (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT EN FONCTIONNEMENT AU 31/12/2022	87 239,82 €
Affectation obligatoire en réserve au compte 1068 (couverture du besoin de financement) : <i>à l'apurement du besoin de financement</i>	-
Solde disponible affecté comme suit : <i>Affectation complémentaire en réserve (C/1068)</i> <i>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)</i>	60 000 € 27 239,82 €
Total affecté au compte C/1068	60 000 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter ligne 002	0,00 € 0,00 €

A reporter en ligne 001 du BP 2023

191 556,68 €

4.2. Vote des subventions

Bénéficiaire de la subvention	Montant de la subvention 2022 en €	Montant demandé en 2023 en €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	720	0
APALIB	237	300
APAMAD	255	200
CCVM (<i>carte piscine pour les agents</i>)	780	640
Cercle généalogique	15	15
Club vosgien Vallée de Munster	400	400
EMDV – Ecole de musique	560	320
Fonds de solidarité Vallée de Munster	200	200
MAM - Maison des assistantes maternelles	750	250
Mémorial du Linge	100	100
Association Œuvres scolaires Breitenbach	30	0
Prévention routière	50	50
Skieurs du Tanet	160	480
Sysney Kids	560	880
Union départementale des Sapeurs-Pompiers	200	0
TOTAL	4 657	3 835

Le montant total des subventions accordées s'élève à 3 595 €. Les crédits seront inscrits au BP 2023 sur le compte 65748. Il est rappelé qu'en cas de demande en cours d'année, un vote par le conseil municipal est nécessaire pour validation d'une subvention.

4.3. Vote du Budget Primitif

M. le Maire rappelle les principaux projets 2023 détaillés en séance de la commission finances du mercredi 27 mars 2023 :

- Travaux sur les réseaux secs chemin du Wahlenstall (pose réseau de télécommunication et eaux pluviales), et ses conventions avec les opérateurs ;
- Mise en place du RIS (Relais Informations et Services) ;
- Maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement du 1^{er} étage du bâtiment « La Grange » ;
- Remplacement du sol souple de l'aire de jeux ;
- Achat de divers matériels techniques (tondeuse débroussailleuse, vidéoprojecteur...) ;
- Travaux de remise en état de la carrosserie du véhicule technique et de déneigement « Unimog »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Budget Primitif Général suivant :

Vue d'ensemble du budget :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	221 087,00	176 125,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	129 946,16	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 191 556,68
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		351 033,16	367 681,68
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	439 450,00	412 210,18
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 27 239,82
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		439 450,00	439 450,00
TOTAL DU BUDGET (4)		790 483,16	807 131,68

Section de fonctionnement :

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		375 880,00	0,00	0,00	439 450,00	439 450,00	0,00	439 450,00	439 450,00
011	Charges à caractère général (3)	195 250,00	0,00	0,00	253 400,00	253 400,00	0,00	253 400,00	253 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	118 100,00	0,00		124 100,00	124 100,00		124 100,00	124 100,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	50 380,00	0,00	0,00	42 810,00	42 810,00	0,00	42 810,00	42 810,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		364 730,00	0,00	0,00	421 310,00	421 310,00	0,00	421 310,00	421 310,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		364 730,00	0,00	0,00	421 310,00	421 310,00	0,00	421 310,00	421 310,00
023	Virement à la section d'investissement	8 850,00			15 740,00	15 740,00		15 740,00	15 740,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 300,00			2 400,00	2 400,00		2 400,00	2 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		11 150,00			18 140,00	18 140,00		18 140,00	18 140,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								439 450,00
--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------

COMMUNE DE HOHROD - PV CM DU 14/04/2023

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		382 880,00	0,00	412 210,18	412 210,18	412 210,18
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 880,00	0,00	139 850,00	139 850,00	139 850,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	36 500,00	0,00	11 300,00	11 300,00	11 300,00
731	Fiscalité locale	134 000,00	0,00	161 500,00	161 500,00	161 500,00
74	Dotations et participations (2)	87 500,00	0,00	96 000,00	96 000,00	96 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	4 000,00	0,00	3 560,18	3 560,18	3 560,18
Total des recettes de gestion des services		382 880,00	0,00	412 210,18	412 210,18	412 210,18
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		382 880,00	0,00	412 210,18	412 210,18	412 210,18
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						27 239,82
--	--	--	--	--	--	------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées						439 450,00
--	--	--	--	--	--	-------------------

Section d'investissement :

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
TOTAL		235 610,00	129 946,16	0,00	221 087,00	221 087,00	0,00	221 087,00	351 033,16
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	20 000,00	0,00	2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00	22 100,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 360,00	0,00	0,00	2 387,00	2 387,00	0,00	2 387,00	2 387,00
21	Immobilisations corporelles	214 250,00	109 946,16	0,00	216 600,00	216 600,00	0,00	216 600,00	326 546,16
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		235 610,00	129 946,16	0,00	221 087,00	221 087,00	0,00	221 087,00	351 033,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		235 610,00	129 946,16	0,00	221 087,00	221 087,00	0,00	221 087,00	351 033,16
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
---	--	--	--	--	--	--	--	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées								351 033,16
---	--	--	--	--	--	--	--	-------------------

COMMUNE DE HOHROD - PV CM DU 14/04/2023

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		66 426,00	0,00	116 125,00	116 125,00	116 125,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	30 569,00	0,00	80 085,00	80 085,00	80 085,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		30 569,00	0,00	80 085,00	80 085,00	80 085,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 500,00	0,00	6 900,00	6 900,00	6 900,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
Total des recettes financières		22 500,00	0,00	17 900,00	17 900,00	17 900,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	2 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		55 276,00	0,00	97 985,00	97 985,00	97 985,00
021	Virement de la section de fonctionnement	8 850,00		15 740,00	15 740,00	15 740,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	2 300,00		2 400,00	2 400,00	2 400,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		11 150,00		18 140,00	18 140,00	18 140,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						191 556,68
Affectation au compte 1068 (8)						60 000,00
Total des recettes d'investissement cumulées						367 681,68

4.4. Demande de subventions

Selon les projets, des demandes de subvention peuvent intervenir pour le financement de ces derniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à instruire toute demande de subvention qui pourrait intervenir au Budget Général au courant de l'exercice 2023,
- **CHARGE** M. le Maire à signer tout document y relatif.

5. Finances communales 2023 – Budget service des eaux

5.1. Affectation des résultats 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte administratif de l'exercice **2022**.

Considérant les besoins du service,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2022**,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section d'investissement :

RESULTAT FIN 2021	RESULTAT DE <u>L'EXERCICE</u> 2022	RESULTAT TOTAL DE <u>CLOTURE</u> 2022 (Inscription au 001)	RESTES A REALISER 2022 (total des inscriptions)		Résultat cumulé
109 412,93 €	4 781,34 €	114 194,27 €	Dépenses	102 206,94 €	11 987,33 €
			Recettes	-	

Section de fonctionnement :

RESULTAT FIN 2021	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE <u>L'EXERCICE</u> 2022	RESULTAT TOTAL DE <u>CLOTURE</u> 2022	RESTES A REALISER 2022	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
57 767,49€	- €	9 273,34 €	67 040,83 €		67 040,83 €

Considérant que **seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat** (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT EN FONCTIONNEMENT AU 31/12/2022	67 040,83 €
Affectation obligatoire en réserve au compte 1068 (couverture du besoin de financement) : <i>à l'apurement du besoin de financement</i>	-
Solde disponible affecté comme suit : <i>Affectation complémentaire en réserve (C/1068)</i>	- €
<i>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)</i>	67 040,83€
<i>Total affecté au compte C/1068</i>	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	0,00 €
Déficit à reporter ligne 002	0,00 €
<i>A reporter en ligne 001 du BP 2023</i>	114 194,27 €

5.2. Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement

EAU POTABLE

M. le Maire explique que les frais liés à la distribution de l'eau potable étant équilibrés, il est proposé de conserver le prix de l'eau de 2022, non augmenté depuis 2013.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE le maintien des tarifs 2022 pour l'année 2023 comme suit :

- Abonnement annuel : 136,00 €
- Location annuelle du compteur : 19,60 €
- Tarification de l'eau :

Tranche	Prix du m ³
0 à 500 m ³	1,90 €
A partir de 501 m ³	1,78 €

La période de référence de la facturation est l'année civile avec une édition des factures semestrielles (semestre 1 : consommation estimée ; semestre 2 : consommation sur la base d'un relevé du compteur).

ASSAINISSEMENT

Concernant la redevance d'assainissement collectif, fixée à 1,10 € / m³ en 2022, M. le Maire évoque la difficulté d'équilibrer la part du budget pour l'assainissement notamment au regard de l'augmentation des participations aux frais de la CCVM d'un montant de 5 cts pour 2023 liée au traitement de l'eau par le SITEUCE, et à l'augmentation des frais des énergies.

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter la redevance d'assainissement de 0,10 € / m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** une hausse de 0,10 € / m³ de la redevance d'assainissement collectif
- **DE FIXER** son montant à **1,20 € / m³** pour l'ensemble des habitations soumises à la redevance (HOHROD et HOHRODBERG) pour l'année 2023.

5.3. Redevances AERM

Les taux des redevances, fixés par l'Agence Bassin Rhin Meuse sont les suivants pour l'année 2023 (identiques à 2022) :

- Redevance pour pollution domestique : 0,35 € / m³
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,233 € / m³

5.4. Remplacement des compteurs d'eau

Il est proposé de maintenir le prix de remplacement d'un compteur d'eau (suite à une détérioration due au gel notamment) au montant de 55€.

La main d'œuvre est facturée en fonction du temps réel passé par l'employé communal pour la dépose de l'ancien compteur et l'installation du nouveau compteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** le maintien du prix du remplacement d'un compteur d'eau (détérioration suite au gel par exemple) au montant de 55 € TTC.
- **DE FACTURER** la main d'œuvre en fonction du temps réel passé par l'employé communal pour la dépose de l'ancien compteur et l'installation du nouveau.

5.5. Vote du Budget Primitif

M. le Maire rappelle les principaux projets 2023 détaillés en séance de la commission finances du mercredi 27 mars 2023 :

- Maîtrise d'œuvre et travaux de renouvellement de l'étanchéité (cuvelage) dans le réservoir du Kuhsbach ;
- Achat de coffrets isotherme et de compteurs ;
- Equipements de télégestion sur les réservoirs ;
- Création des servitudes pour les réseaux d'assainissement posés dans des parcelles privées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Budget Primitif Service de l'Eau suivant :

COMMUNE DE HOHROD - PV CM DU 14/04/2023

Vue d'ensemble du budget :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	208 688,74	141 647,91
+	+	+
R		
R		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 67 040,83
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	208 688,74	208 688,74
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	166 431,00	220 855,74
+	+	+
R		
R		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	102 206,94	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 114 194,27
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	268 637,94	335 050,01
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	477 326,68	543 738,75

COMMUNE DE HOHROD - PV CM DU 14/04/2023

Section d'exploitation :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	27 750,00	0,00	32 400,00	32 400,00	32 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
014	Atténuations de produits	10 770,00	0,00	11 958,00	11 958,00	11 958,00
65	Autres charges de gestion courante	13 000,00	0,00	13 725,00	13 725,00	13 725,00
Total des dépenses de gestion des services		64 020,00	0,00	70 583,00	70 583,00	70 583,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	150,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		68 170,00	0,00	74 783,00	74 783,00	74 783,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	36 288,49		64 905,74	64 905,74	64 905,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	66 623,00		69 000,00	69 000,00	69 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		102 911,49		133 905,74	133 905,74	133 905,74
TOTAL		171 081,49	0,00	208 688,74	208 688,74	208 688,74

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	208 688,74
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	102 150,00	0,00	115 063,00	115 063,00	115 063,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	800,00	0,00	640,00	640,00	640,00
Total des recettes de gestion des services		102 950,00	0,00	115 703,00	115 703,00	115 703,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	15 369,91	15 369,91	15 369,91
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		102 950,00	0,00	131 072,91	131 072,91	131 072,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	10 364,00		10 575,00	10 575,00	10 575,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		10 364,00		10 575,00	10 575,00	10 575,00
TOTAL		113 314,00	0,00	141 647,91	141 647,91	141 647,91

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	67 040,83
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	208 688,74
---	-------------------

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	7 900,00	5 329,50	31 356,00	31 356,00	36 685,50
21	Immobilisations corporelles	215 593,00	96 877,44	120 000,00	120 000,00	216 877,44
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		223 493,00	102 206,94	151 356,00	151 356,00	253 562,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	4 000,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
Total des dépenses financières		4 000,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		227 493,00	102 206,94	155 856,00	155 856,00	258 062,94
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	10 364,00		10 575,00	10 575,00	10 575,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 900,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		12 264,00		10 575,00	10 575,00	10 575,00
TOTAL		239 757,00	102 206,94	166 431,00	166 431,00	268 637,94

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	268 637,94
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	44 000,00	0,00	73 700,00	73 700,00	73 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		44 000,00	0,00	73 700,00	73 700,00	73 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 000,00	0,00	13 250,00	13 250,00	13 250,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		23 000,00	0,00	13 250,00	13 250,00	13 250,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		67 000,00	0,00	86 950,00	86 950,00	86 950,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	36 288,49		64 905,74	64 905,74	64 905,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	66 623,00		69 000,00	69 000,00	69 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 900,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		104 811,49		133 905,74	133 905,74	133 905,74
TOTAL		171 811,49	0,00	220 855,74	220 855,74	220 855,74

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	114 194,27
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	335 050,01
---	-------------------

5.6. Demandes de subventions

Selon les projets, des demandes de subvention peuvent intervenir pour le financement de ces derniers.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à instruire toute demande de subvention qui pourrait intervenir au budget Service des Eaux au courant de l'exercice 2023,
- **CHARGE** M. le Maire à signer tout document y relatif.

6. Approbation du contrat de territoire région de Colmar avec la Collectivité européenne d'Alsace

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Région de Colmar, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Région de Colmar :

- Enjeu attractivité : Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant.
 - o Accompagner les centralités dans les projets structurants destinés à conforter leur attractivité, prioritairement dans les domaines de l'habitat et de la santé ;
 - o Permettre au territoire d'exploiter son potentiel touristique et culturel.
- Enjeu environnement et écologie : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel.
 - o Soutenir les projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable ;
 - o Participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs.
- Enjeu cohésion sociale : Veiller à la cohésion sociale au sein du territoire en permettant à chaque habitant d'y trouver sa place.
 - o Développer l'accueil et favoriser l'hébergement, ainsi que la prise en charge médico-sociale des personnes âgées ;
 - o Répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar et d'autoriser à le signer.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe,

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant.

- o Accompagner les centralités dans les projets structurants destinés à conforter leur attractivité, prioritairement dans les domaines de l'habitat et de la santé ;
- o Permettre au territoire d'exploiter son potentiel touristique et culturel.

Enjeu environnement et écologie : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel.

- o Soutenir les projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable ;
- o Participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs.

Enjeu cohésion sociale : Veiller à la cohésion sociale au sein du territoire en permettant à chaque habitant d'y trouver sa place.

- o Développer l'accueil et favoriser l'hébergement, ainsi que la prise en charge médico-sociale des personnes âgées ;
 - o Répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.
- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
 - La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
 - La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat précité,
 - **CHARGE** monsieur le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la présente délibération.

7. Chemin des Pâturages – acquisition de parcelles

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à l'occasion de la vente du bien immobilier situé au n°3 chemin des Pâturages, il a été demandé un certificat d'urbanisme pour les parcelles cadastrées section 01 n°365, n°366 et n°367.

Il apparaît que les parcelles n°366 et n°367 consignées au projet d'acte de vente avaient fait l'objet d'un plan d'alignement en 1999, les relevés d'arpentage ont bien été réalisés le 16 novembre 1999 mais la situation n'a pas été régularisée et les 2 parcelles n'ont pas été versées au domaine public.

Les vendeurs, à savoir Messieurs Robert, Philippe et Christophe FENART, ont adressé un courrier par mail à la commune le 14 avril 2023 proposant de régulariser cette situation et de céder à l'euro symbolique les 2 parcelles concernées. L'acquéreur est informé de cette situation.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la cession de ces 2 parcelles à l'euro symbolique afin de pouvoir les verser au domaine public communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER l'acquisition des parcelles cadastrées section 01 n°366 et n°367, de contenances respectives 5 m² et 17 m² ;
- DE VALIDER l'acquisition des 2 parcelles à l'euro symbolique ;
- DE VERSER ces 2 parcelles dans le domaine public communal ;
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et à signer tous documents nécessaires et relatifs à cette régularisation.

8. Points divers

- Régularisation accès lieudit Weier - information

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il a rencontré M. et Mme Schott, propriétaires de la parcelle cadastrée n°154 section 03, pour évoquer la régularisation foncière d'une partie de cette parcelle, qui est affectée depuis plus de 30 ans à l'accès du lieudit Weier. Il est précisé que la canalisation d'eaux usées passe également sur la partie de cette parcelle.

Les propriétaires ont fait part à M. le Maire, pour cette régularisation, de la proposition d'une acquisition pécuniaire par la commune de ce bien, ou bien de réaliser un échange pour l'accès à leur autre parcelle n°134 section 03 au lieudit Weiermatten. Les 2 parcelles et problématiques étant distinctes, le conseil municipal est sollicité concernant le prix d'acquisition. Il décide de proposer le prix de 2 600 € l'are pour la partie de la parcelle n°154 section 03, au regard des transactions déjà pratiquées pour des affaires similaires chemin des Prés et chemin de Stosswihr. Il charge M. le Maire d'en faire part aux intéressés, avant de poursuivre les démarches liées à cette régularisation, et notamment de mandater un géomètre-expert pour l'établissement d'un procès-verbal d'arpentage.

- Vente de parcelles de forêt - information

Un propriétaire foncier a fait part à la commune de son souhait de mettre en vente ses 2 parcelles de forêt. M. le Maire indique au Conseil Municipal la localisation des 2 parcelles concernées situées WEIERWAELEDE et KOEPFLE.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal souhaiterait se porter acquéreur des parcelles et propose un prix à débattre d'environ 50 € l'are lors des prochaines discussions avec le propriétaire. Il charge M. le Maire d'en faire part au vendeur.

- Information suite à la réunion du Comité Syndical des Brigades Vertes

Mme Francine DIERSTEIN-MULLER et M. Charles FRITSCH font un retour au Conseil Municipal de la dernière réunion du Comité Syndical des Brigades Vertes concernant, notamment le projet de changements des statuts de la Brigade Verte. Ces derniers ont fait l'objet d'un vote à bulletin secret dont l'issue a été le vote CONTRE des modifications de statuts, liées à la réduction des représentants des communes membres.

- Distribution sacs de pré-collecte – extension des consignes de tri

M. le Maire fait part au conseil municipal des extensions de consignes de tri pour la collecte sélective (papiers, cartons, bouteilles plastiques et désormais tout emballage), et dont la compétence « Déchets » relève de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster. Cette dernière a demandé aux communes de distribuer les nouveaux sacs de pré-collecte, accompagné d'un mémo tri et d'un courrier. Ces éléments sont présentés aux membres du conseil municipal. M. le Maire expose les conditions de distribution de ce matériel aux administrés ; après discussion, il est décidé que ce sera l'agent communal qui sera chargé de la distribution sur la commune.

Plus aucun point n'étant soulevé, M. le Maire clos la séance à 21h52.

Tableau des signatures

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la Commune de HOHROD de la séance du 14/04/2023

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal
2. Urbanisme
 - 2.1. Permis de construire
 - 2.2. Déclarations préalables
 - 2.3. Certificat d'urbanisme
3. Conseil municipal – Etat annuel des indemnités des élus
4. Finances communales 2023 - Budget général
 - 4.1. Affectation des résultats 2022
 - 4.2. Vote des subventions
 - 4.3. Vote du Budget Primitif
 - 4.4. Demande de subventions
5. Finances communales 2023 – Budget service des eaux
 - 5.1. Affectation des résultats 2022
 - 5.2. Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement
 - 5.3. Redevances AERM
 - 5.4. Remplacement des compteurs d'eau
 - 5.5. Vote du Budget Primitif
 - 5.6. Demandes de subventions
6. Approbation Du Contrat De Territoire Région De Colmar Avec La Collectivité Européenne D'alsace
7. Chemin des Pâturages – acquisition de parcelles
8. Points divers

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Matthieu BONNET	Maire		
Charles FRITSCH	1 ^{er} Adjoint		
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 ^{ème} Adjointe		
Éric GEORGEON	3 ^{ème} Adjoint		
Pierre OTTER	Conseiller municipal		
Stéphanie MICLO	Conseillère municipale	Absente	Matthieu BONNET
Michel DEYBACH	Conseiller municipal		
Sylvie HIGLISTER	Conseillère municipale		
Jérôme MADHER	Conseiller municipal		
Willy FRITSCH	Conseiller municipal		
Maxime SAUMON	Conseiller municipal		